



EDITO

Une rentrée automnale sous le signe de travaux d'équipements divers.

Le dernier trimestre de cette année sera animé par un programme de travaux qui s'annonce bien chargé pour les mois à venir.

Déjà la mise en œuvre d'un trottoir d'une longueur de 500 mètres le long de la Route de Chevreuse a concrétisé un projet d'aménagement très demandé par les Riverains.

Dès ce mois-ci, le coup d'envoi de la construction d'une nouvelle classe pour l'école a été donné avec l'installation de la « base vie » pour les équipes techniques chargées de la réalisation.

Le troisième temps fort sera, lui, l'objet de beaucoup d'attention de la part des Riverains du Chemin de l'église qui verront la reprise complète de la voirie, des abords et de la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales.

Enfin, le choix que nous avons fait, il y a quelques mois de publier plusieurs gazettes d'information, en lieu et place d'une édition annuelle, a reçu votre adhésion. Dans ce sens, nous allons, bien sûr, continuer sa diffusion mais en la complétant d'une application numérique que chacun pourra recevoir sur son smartphone en téléchargeant préalablement une application gratuite.

Cette application serait disponible en novembre et fera l'objet d'une information ciblée par le biais de la Lettre info habituelle afin que tous ceux qui le désirent, puissent s'abonner à cette application moderne de communication avec votre mairie.

Bonne lecture à tous.

Dominique NICCO

Maire

Entretien de la voirie



Traditionnellement, l'entretien des bords de voies s'effectue par un procédé de fauchage au moyen d'un engin coupant l'herbe à ras ou de désherbage, de manière fréquente et sur une zone étendue.

Or cette pratique s'avère nocive pour la biodiversité.

Une fréquence de coupe trop élevée favorise l'érosion des talus, entraîne la disparition de plantes à pousse lente, abîme les arbres, consomme plus de carburant et use davantage de matériel.

Les désherbants et débroussaillants chimiques généralement répandus dans les zones inaccessibles mécaniquement, tels que les trottoirs, sont également une source importante de pollution diffusée dans le sol, l'air et l'eau.

Il est donc primordial de stopper les rejets directs ou indirects des pesticides dans le sol et donc dans la Guyonne et autres points d'eau, afin de préserver notre santé.

Déjà, nous n'utilisons plus de désherbants ou débroussaillants chimiques depuis quelques années.

Afin de concilier l'entretien des bords de voies et le respect de l'environnement, la commune engagera bientôt une démarche de débroussaillage, plus douce et moins intensive, en fauchant moins souvent. Cette méthode commence à se généraliser en France mais cela reste une pratique encore peu habituelle.

Difficile en effet de considérer qu'un trottoir bien entretenu puisse laisser apparaître de la végétation sauvage. Constaté qu'il y a de l'herbe un peu plus haute peut être perçu comme un travail de moins bonne qualité.

Pourtant, désherber ou débroussailler autrement, moins systématiquement, ne veut pas dire que la commune n'a plus la volonté ou les moyens financiers d'entretenir ses bords de voies mais qu'elle se préoccupe de la protection de l'environnement, et agit pour la nature et la santé de tous.

Dominique NICCO

Voirie du Chemin de l'église



Après les travaux d'aménagement du tout-à-l'égout, le temps est venu de mettre en œuvre le revêtement routier de ce chemin, les entrées de garage, les bordures de caniveaux et les accotements.

Le traitement de l'écoulement des eaux pluviales fera l'objet d'une attention particulière, notamment pour ce qui concerne la place de l'église devant les maisons la bordant.

Après consultation, c'est la société TMP qui a été retenue pour l'ensemble des travaux pour un montant de 86.234,80 € HT. Ces travaux rentrent dans l'enveloppe du contrat départemental de voirie subventionné à hauteur de 70% soit : 60.364 € en laissant la part communale de 30% à : 25.870 € .

Dominique NICCO

Réalisation d'un trottoir



Décision avait été prise par votre Conseil municipal de réaliser 500 mètres linéaires de trottoir en « stabilisé » dans le cadre d'un contrat de voirie du conseil départemental le long de la RD 13.

Après consultation, c'est l'entreprise M.T.P qui a réalisé les travaux. Le coût de ces travaux s'élève à 50.000 € subventionnés à hauteur de 70% par le Département. Ce trottoir rejoint celui déjà réalisé récemment par la DDT dans le cadre de l'aménagement général du carrefour de Cheval-Mort et pour lequel la commune a participé, là aussi, à hauteur de 30.000 €.

Dominique NICCO

Etude de sécurité route de Chevreuse et déviation du Tremblay sur Mauldre

Le 14 septembre dernier, à notre demande, une rencontre avec les responsables de la DDT de notre secteur a été organisée en mairie.

Un comptage des véhicules ainsi que la mesure des vitesses a été fait. Il est disponible depuis le 15 octobre 2021.

A l'issue de la connaissance de ces chiffres, une seconde réunion aura lieu afin de déterminer les mesures concrètes à prendre afin de ralentir la vitesse sur cet axe.

Concernant la déviation du Tremblay, monsieur le maire de Bazoches n'a pas renouvelé son autorisation pour cette phase test.

En revanche, monsieur le maire de Jouars-Ponchartrain s'est déclaré favorable à une déviation vers la RD15 menant au hameau de Jouars vers les Mousseaux jusqu'au 30 novembre 2021.

Là encore c'est seulement après cette date que nous pourrons, forts de tous les éléments, décider.

Dominique NICCO

Notre nouvel outil de communication et d'information arrive !...

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro de la Gazette, nous étions à la recherche d'un nouvel outil pour pouvoir interagir plus facilement et rapidement avec vous. Revenons rapidement sur ce qui a motivé cette étude.

La Lettre Info de la mairie, à laquelle vous êtes nombreux à vous être abonnés, est construite sur des techniques désormais obsolètes et sa mise à jour est de ce fait « compliquée ». L'incendie dont a été victime notre site hébergeur et qui nous (vous) a privé de site web et de Lettre Info pendant plusieurs semaines, nous a conforté dans notre projet de modernisation.

Notre cahier des charges résumé était de disposer d'un outil : moderne; bâti sur des technologies récentes; simple à utiliser et à maintenir; permettant de vous informer et de vous alerter en temps réel sur un support qui fait désormais partie de votre quotidien, votre smartphone, et permettant également de communiquer avec des photos, des images, des logos, des liens vers les sites et services utiles

Où en sommes-nous ?

L'outil est choisi. Il fait partie de l'offre Berger-Levrault, notre partenaire éditeur pour le site web. Ce qui a permis de ne pas engendrer de coûts supplémentaires pour le budget de la commune. La version mobile de l'application est disponible sur les deux systèmes d'exploitation des smartphones :

ANDROID (Samsung, Sony, Nokia, Wiko et tous les autres) ou IOS (iPhone d'Apple)

Les premiers tests ont commencé. Le paramétrage de l'application est également en cours, c'est-à-dire adapter l'outil à notre commune, préparer les différentes rubriques (par exemple, l'école, les travaux, les services, la bibliothèque, les centres d'intérêt, etc...), préparer les photos, images et autres pour vous proposer une application attrayante et vivante.

La première séance de prise en main / formation est déjà planifiée. Viendront ensuite une phase de test avec une population pilote (vos conseillers municipaux qui sont impatients de démarrer) et enfin la phase de

déploiement au sein de la commune.

Ce déploiement sera simplifié car vous n'aurez qu'à télécharger une application (gratuite) sur votre smartphone pour être prêts à recevoir informations et alertes.

Nous vous communiquerons la date d'ouverture du service à l'issue de la phase de tests en grandeur réelle.

D'ici là vous continuerez à être informés par :

la Lettre Info, pour ceux qui sont abonnés,
la distribution de documents dans votre boîte aux lettres pour tous

A bientôt donc pour une communication rapide, efficace et moderne ! Jean-Claude CLAIRET

Urbanisme

Il n'est de cesse de répéter au fil de tous nos articles publiés que certains s'affranchissent des règles d'urbanisme en tentant d'imposer les leurs.

Ces pratiques sont inacceptables !

Il est de plus en plus fréquemment constaté l'emploi de matériaux interdits dans la constitution des clôtures notamment sur rue.

A ce sujet, il convient de se conformer aux règles du PLU de la commune en demandant une déclaration préalable de travaux.

Le service urbanisme de votre mairie se tient naturellement à votre disposition pour vous conseiller préalablement.

Pour mémoire, l'article n° 11-5 de notre PLU indique que, quelle que soit la zone d'habitation, les clôtures sur rue doivent être traitées avec soin et les matériaux les composant doivent assurer une harmonie avec les clôtures avoisinantes.

Elles doivent être constituées :

Soit d'une haie végétale ;

Soit d'un grillage de 1,50 mètre de hauteur pouvant être doublé d'une haie végétale.

Dans ce sens, sont interdits entre autres :

- les grillages en panneaux de fils de fer soudés doublés ou non de lattes de bois ajourés,

- les murs,

- les clôtures pleines ou ajourées en béton, palplanches, châtaigniers, brandes, plaques de fibrociment, canisses et brise vues plastique, tubes et lisses en acier ou PVC, associations de matériaux hétéroclites, et les matériaux d'imitation.

- l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts tel que carreaux de plâtre, agglomérés, parpaings, fibrociment, béton, enduit en ciment gris.

Il est commun de voir en façade des brise-vue sous forme de bâche en plastique.

Cette pratique sera systématiquement condamnée et fera l'objet d'une mise en demeure de remise en conformité dans un délai de 8 jours.

Cela dit, l'immense majorité de nos concitoyens se range à la règle en s'étonnant que d'autres puissent s'en affranchir.

Tout cela doit faire partie du passé et le service urbanisme y veillera désormais avec plus de vigilance en conseillant utilement les pétitionnaires pour toutes ces demandes.

Dominique NICCO

RENTREE DES CLASSES

La rentrée scolaire s'est très bien passée. Pas de pleurs, tous les enfants étaient heureux de retourner à l'école.

Nous espérons vraiment que cette année se déroulera sous de meilleurs auspices que l'an dernier.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre école un nouveau professeur des écoles, Madame Audrey De Saint-Pol. Travaillant à temps partiel, elle est remplacée chaque vendredi par Madame Manon Delacotte.



Madame de Saint-Pol

Nous avons cette année 61 élèves répartis en 3 classes dont la composition est la suivante : 11 CE1 et 11 CE2 accueillis par la Directrice, Madame Caroline BALDECK. Madame Martine BOUET est en charge des 12 CP et de 9 CM2, enfin Madame De SAINT-POL a dans sa classe 13 CM1 et 5 CM2.

Les gestes barrières sont toujours respectés. Lavage des mains plusieurs fois par jour, gel hydroalcoolique, port du masque dans les classes régulièrement aérées.

Nous avons installé cet été, un outil de gestion, PARASCOI, afin de permettre aux parents de commander, à distance, les cantines et les garderies pour leur enfant. Après quelques balbutiements, il semble aujourd'hui que cette plateforme fasse l'unanimité auprès des parents.

Ces derniers doivent impérativement avoir commandé le jeudi soir les repas de la semaine suivante, mais ils peuvent aussi les commander pour le mois si leur emploi du temps est stable.

Voici le lien :

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

Le nombre d'élèves restant à la cantine et à la garderie du soir est très important. Pour des raisons sanitaires justement, nous encourageons vivement les parents qui le peuvent à reprendre les enfants pendant la pose méridienne et de ne pas les laisser systématiquement à la garderie du soir. Sincèrement, il est préférable dans la mesure du possible, notamment avec ce virus qui est malheureusement encore très actif dans les écoles, de privilégier le retour à la maison le midi et le plus tôt possible le soir.

Nous souhaitons à tous nos écoliers une bonne année studieuse.

Denise POELAERT

Démarches administratives 2021 (Arnaque aux faux sites administratifs)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture. ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez-vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise.

La bibliothèque « la joie de lire »

Chers lecteurs, c'est encore avec des restrictions que nous vous recevons dans notre bibliothèque.

La mairie n'ayant pas réouvert ses portes de façon systématique, nous sommes obligés de vous demander encore, de téléphoner avant de venir, pour être sûrs d'être reçus dans nos locaux du premier étage du bâtiment communal.

Mais néanmoins, les bibliothécaires sont présentes chaque mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.

Il n'y a plus de mise en quarantaine des documents. Il n'y plus de quota pour venir, mais le port du masque reste obligatoire et le passage des mains au gel hydroalcoolique est demandé à l'entrée.

Nous avons eu, malgré ces restrictions, de nouvelles inscriptions. Nous en sommes très heureuses.

Il est vrai que, malgré sa petitesse, notre bibliothèque est très bien achalandée. Nous essayons dans la mesure du possible d'avoir un maximum de nouveautés.

La rentrée littéraire est toujours l'occasion de renouveler notre fond propre et le fait d'être relié aux neuf autres bibliothèques du réseau « au fil des pages 78 » nous permet de vous offrir plus de 100.000 documents.

Une fois votre inscription faite, votre carte d'adhérent, gratuite jusqu'à ce jour lorsque vous êtes habitant de l'une des 10 communes du réseau, vous offre la possibilité de vous connecter sur le site et commander en ligne le livre ou la revue de votre choix et de vous faire livrer à Bazoches. Une navette passe chaque mercredi et dépose l'après-midi les ouvrages commandés jusqu'à la veille au soir.

Cette année encore, vous pourrez jeunes et adultes, participer au jeu d'écriture, « Au fil des mots 2022 », et au concours d'écriture, « Nouvelles de mai 2022 ».

Vous trouverez tous les renseignements pour concourir sur le site « Au fil des pages 78 » ou en demander le règlement dans la bibliothèque de votre choix.

Enfin, voici quelques nouveautés pour petits et grands.

Bonne lecture à tous et bonne rentrée.

Denise POELAERT

Visite de Madame la Secrétaire d'Etat



Ce lundi 11 octobre, nous avons eu l'honneur de recevoir Madame Nathalie Elimas, Secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire.

Madame Elimas était accompagnée de Madame Aurore Bergé, notre Députée, de Madame Toine Bourrat, notre Sénatrice, de Madame Hélène Géronimi, Sous-Préfète de Rambouillet et de Monsieur Luc Pham, Directeur académique des services de l'Education Nationale. Etaient également invités, les maires du Tremblay-sur-Mauldre, de Grosrouvre, de Saint-Léger en Yvelines et d'Ablis

Après une courte présentation de la Commune par votre Maire, un tour de table a permis d'évoquer les principales difficultés rencontrées au sein de nos communes rurales et nos préoccupations diverses liées au développement de l'urbanisme et son incidence majeure sur l'école.

Une visite de l'école a été organisée afin de montrer et décrire les réalisations diverses faites depuis quelques années ainsi que la présentation du nouveau contrat rural pour la construction d'une classe supplémentaire.

Madame Elimas a pu s'entretenir en classe avec Madame Caroline Baldeck, la Directrice de l'école, et ses élèves.

Cette visite nous a permis d'exprimer nos actuelles préoccupations liées à la croissance des effectifs et à l'organisation des établissements scolaires et aussi de leurs contraintes en matière de sécurité depuis mars 2020 en raison de la pandémie liée au Covid 19.

Dominique NICCO



La nouvelle carte nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle carte d'identité format « carte bancaire » est entrée progressivement en circulation en France.

A partir du 02 août 2021, tous les citoyens français demandant de nouvelle carte d'identité se verront délivrer systématiquement une carte sous ce nouveau format.

Vous possédez une carte d'identité en cours de validité ?

Vous n'avez aucunement besoin de réclamer le renouvellement anticipé de la carte que vous possédez actuellement. Vous pourrez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

Rappel : En 2014, la durée de validité de l'intégralité des cartes d'identité française a été allongée de 5 ans.

En conséquence, s'il est inscrit sur votre carte que celle-ci expire en 2021, 2022 ou 2023 et que vous êtes nés avant 1995, votre carte bénéficie de cet allongement de durée de validité.

Êtes-vous déjà concerné par le nouveau format de carte d'identité ?

Depuis le 28 juin 2021, tous les départements de France métropolitaine et DROM/COM délivrent la carte d'identité au nouveau format.

Pourquoi le format de la carte d'identité change-t-il en 2021 ?

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis 3 ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte d'identité, dont l'actuel format datait de 1995. La nouvelle carte sera ainsi plus sécurisée, plus pratique, et aura un design modernisé. Elle sera au format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Cette volonté de modernisation a rejoint l'application d'un règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil sur le renforcement de la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union et des permis de séjour délivrés aux citoyens de l'Union européenne et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation. Ce règlement, adopté le 20 juin 2019, oblige les Etats membres à mettre en circulation des nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions du règlement au plus tard le 2 août 2021.

Que permettra ce nouveau format de carte d'identité, que ne permettait pas le précédent ?

L'usage principal de la carte d'identité demeure inchangé. Il permet à son titulaire de justifier de son identité.

- C'est d'abord un titre d'identité, plus sûr et plus pratique qui tient facilement dans un portefeuille ;
- C'est ensuite un titre de voyage, certains Etats (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.
- Les informations figurant sur la carte d'identité évoluent. Vous ne pourrez plus y faire figurer de pseudonyme. La signature du préfet disparaît également. En revanche, pour les mineurs en résidence partagée, il sera désormais possible de faire apparaître deux adresses de domicile. Elle contient également un certain nombre de sécurités nouvelles permettant de lutter plus efficacement contre la falsification et l'usurpation d'identité.

A quoi ressemble cette nouvelle carte d'identité ?



SAINT FIACRE LE 11 SEPTEMBRE 2021

Le 11 septembre, l'Association des Jardiniers de Montfort l'Amaury et de Dreux nous ont fait l'honneur d'organiser la fête de la Saint Fiacre, patron des Jardiniers, dans notre Eglise de Saint MARTIN en mémoire de leur ancien président, Roland RANCHET, bazochéen regretté.

Notre église fut mise en valeur par l'exceptionnelle décoration florale qui resplendissait au soleil, invité pour l'occasion.



Les jardiniers nous ont présenté dans leur superbe brouette de nombreuses variétés de légumes.



La messe fut célébrée par le père ROUMEGOUS et animée par la chorale de Montfort l'Amaury que nous remercions vivement.



Cette manifestation se prolongea sur le parvis de l'église, par le pain béni par le prêtre, offert par l'Association des Jardiniers, qui fût très apprécié, ainsi que l'apéritif par la Municipalité de Bazoches sur Guyonne qui compléta ce très bon moment de convivialité et de partage.

Roselyne BASQUIN

Photos Charles de CLERCK

Un café avec...

Marie-Silvia Manuel

J'ai pris un café avec Marie-Silvia. C'était un samedi après-midi de la fin d'été. Marie-Silvia avait tout préparé pour m'accueillir chaleureusement. Il y avait tellement de petits gâteaux qui m'attendaient sur la table-basse qu'on aurait pu inviter toute l'école. La fenêtre de son salon était ouverte sur le jardin. C'était calme. On était bien. La conversation s'annonçait fort agréable.

Ce qui frappe immédiatement en arrivant chez Marie-Silvia, ce sont tous ces objets sur le théâtre. C'est une histoire de famille. Ses parents étaient acteurs et son père n'est autre que Robert Manuel, sociétaire honoraire de la comédie française,

Très vite, Marie-Silvia annonce la couleur : « je fais un métier que j'aime ». C'est peu dire. Celle qui se présente comme comédienne, auteur, chanteuse, metteur en scène, et professeur de théâtre a fait ses armes dès son plus jeune âge aux côtés des plus grands. Jean Piat et Michel Galabru l'ont eue comme assistante à la mise en scène, puis comme metteur en scène et interprète.

En 1991, son père a créé la Compagnie Mascarille-Manuel, ainsi nommée en hommage à Molière et à ses Précieuses Ridicules (ndlr : Mascarille en est le personnage principal, drôle, menteur, chanteur et hâbleur). L'Association, depuis 30 ans, monte et produit des spectacles, propose des stages et des cours, notamment à Mareil-le-Guyon avec les Troupes des Alberto, à Plaisir avec les Troupes des Soleils, et joue partout où il y a de la francophonie.

N'hésitez pas à consulter le site : <https://www.compagnie-mascarille.org/>

Et Bazoches-sur-Guyonne dans tout cela ? « *Je vis dans les Yvelines depuis 1974. Je suis née à Neuilly sur Seine, mais nous sommes venus nous installer dans une vieille longère à Plaisir. J'habite à Bazoches depuis 2003 et je considère que c'est un privilège* », déclare-t-elle.

Lorsqu'on lui parle de notre village, sa gestuelle s'anime et s'élargit. L'actrice se réveille. Comme beaucoup d'entre nous, Marie-Silvia aime Bazoches. Elle y trouve tout le charme de la campagne tout en restant à proximité des grandes villes. Elle pointe aussi la grande gentillesse et simplicité des bazochéens.

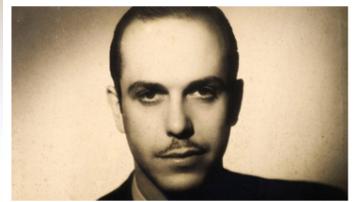
Avec humour, elle évoque une anecdote : « *un jour j'avais oublié mes clés de maison sur ma boîte aux lettres et je reçois un coup de téléphone de Monsieur le Maire en personne pour m'en avertir. Vous en connaissez beaucoup des villages avec un service pareil ?* »

Souvent, Marie-Silvia court sur nos nombreux chemins : « *c'est excellent pour le souffle, l'endurance, la santé !* » confie-t-elle.

Notre campagne lui fait souvent penser à des personnages de Jules Renard dans ses « Histoires Naturelles ». L'auteur de « Poil de Carotte » y évoque la nature, les paysans, les animaux, la campagne avec poésie, humour et tendresse. Tout cela lui plait. C'est d'ailleurs à Bazoches qu'elle a choisi de se marier à la mairie en 2013.

Les cloches de l'église résonnent au loin. Ça fait déjà une heure que je suis là. Je n'ai pas vu le temps passer. J'ai pris un café avec Marie-Silvia.

Charles de CLERCK



Avec Michel Galabru (dans « On purge bébé » de Georges Feydeau)



Avec un partenaire d'escrime de spectacle (Thierry Garett en Cyrano de Bergerac, Maître d'armes Christophe Mie)



Avec le big bang de Marc Goldfeder, le BBCC

La recette de Bazoches : Cake à la farine de Châtaignes



160 gr de beurre à faire fondre

200 gr de farine de châtaignes

50 gr de farine de maïs

1 sachet de levure

4 œufs (séparer jaunes des



blancs)

90 gr de sucre complet (donne

un bien meilleur goût que le sucre blanc)

1 sachet de sucre vanillé

Une pincée de sel

1 cuil/soupe de rhum

Préchauffer le four à 140° et mettre la grille au 2ème niveau en partant du bas.

Dans un saladier, mettre le jaunes d'œufs, le sucre complet et le sucre vanillé. Mélanger au fouet, jusqu'à obtenir une crème blanchie. Puis ajouter la crème fraîche et le beurre fondu (refroidi), le rhum, mélanger le tout.

Incorporer les farines petit à petit, ainsi que la levure.

Battre les blancs en neige avec une petite pincée de sel. Les ajouter dans votre pâte, en la soulevant bien, afin de l'aérer et ne pas casser les blancs.

Beurrer le moule à cake et y verser la pâte obtenue.

Mettre au four pendant 45 minutes à 140 °

Je vous laisse savourer !

Muriel Ammanou



LETTRE INFO



N'hésitez pas à vous abonner à la Lettre-Info, pour être informé en temps réel des diverses activités communales et locales (collecte des déchets verts et encombrants, rencontres, fermetures exceptionnelles de la mairie, etc...).

Il vous suffit de vous connecter sur : <http://www.bazoches-sur-guyonne.fr> et de cliquer sur l'enveloppe verte.

VIE PRATIQUE

ELAGAGE

Nous rappelons les obligations faites aux riverains pour l'élagage. En cas de manquement, nous serons contraints, dans certains cas impératifs, de faire appel à des sociétés privées pour assurer la sécurité aux abords des voies. La prestation sera payante et recouvrée auprès des riverains concernés, par le comptable public, la Trésorerie, après une mise en demeure restée sans réponse.

Encombrants :

Il est rappelé que les **pneus, peintures, gravats**....ne sont pas ramassés. Pour information, consulter le site :

<https://www.sieed.fr/index.php/collectes/les-encombrants>

Les déchets doivent être déposés la veille au soir du ramassage

BRUIT :

L'utilisation des engins bruyants (tondeuses, disqueuses, raboteuses, tronçonneuses, etc....) est autorisée :

Du lundi au vendredi de : 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Le samedi de : 9h à 12h et de 14h à 19h

L'utilisation est interdite en dehors de ces horaires, ainsi que les **dimanches et jours fériés**.

FEU :

Depuis l'arrêté de 2011 de Monsieur le Préfet des Yvelines il est interdit de faire des feux en plein air.

Etat civil

Mariage :

M ROUGE Michel et Mme EPPINGER Christiane le 05/06/2021

M FAMERY-ROZEE Nicolas et Mme BARBIER Julie le 18/09/2021

Naissances:

FONTENETTE Nathan 13/07/2021 CORDEIRO Matéo 26/07/2021

HOMMERY/VIEN Zack 28/08/2021 LHUAIRE Léonie 12/09/2021

Décès :

M FOULON Claude le 02/06/2021

Mme CHABERT Muriel I le 02/09/2021

M RESPELIERS Bernard le 07/10/2021

M LAURENT Henry le 08/10/2021

CHASSE : Ouverture de la chasse depuis le 19/09/2021

Fermeture le 28/02/2022



Numéros de téléphones utiles :

Mairie de Bazoches sur Guyonne : 01 34 86 11 53

numéro d'urgence 07 89 69 09 54

mairiebazoches@wanadoo.fr

URGENCES : 112

SAMU :15

Pompiers : 18

Pompiers Méré : 01 75 03 25 40

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Montfort l'Amaury : 01 34 57 04 80

MEDICAL

en cas d'urgence appeler le SAMU : 15

Hôpital Versailles Mignot : 01 39 63 91 33

Hôpital Rambouillet : 01 34 83 78 78

LOISIRS

Piscine de Montfort : 01 34 86 84 48

Centre de loisirs de St Rémy l'Honoré : 01 34 87 81 20

SOCIAL

ADMR Méré : 01 34 86 93 90

Crèche du Tremblay : 01 75 25 33 43

ECOLE

Maternelle de Mareil Bazoches le Tremblay : 01 34 86 95 81

Maternelle cantine : 01 34 86 95 81

Primaire Bazoches : 01 34 86 70 57

TRANSPORTS

SNCF Banlieue : 08 91 36 20 20

SNCF Grandes lignes : 08 92 35 35 35

Hourtoule : 01 30 54 27 72

TRANSDEV : 01 34 57 57 57

Allo Enfance en danger 119 ou le 17

Violences verbales ou physique aux femmes 3919 ou envoi SMS au 114



Démarches

	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte d'identité nationale (valable 15 ans pour les majeurs)	<p>La procédure des demandes des Cartes Nationales d'Identité est dorénavant unifiée avec celles des passeports.</p> <p>CNI : https://predemande-cni.ant.gouv.fr</p>	<p>En général : copie intégrale acte de naissance (validité < 3 mois), ancienne C.N.I., justificatif de domicile, 2 photos récentes.</p>	<p>Gratuit sauf remplacement après perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux</p>
Passeport (valable 10 ans)	<p>Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande : Passeport : https://passeport.ants.gouv.fr</p> <p>Mais cette pré-demande ne dispense pas de vous rendre en personne au guichet d'une mairie pour la prise d'empreinte et le dépôt de votre dossier.</p> <p>Les plus proches sont Houdan, Beynes, Plaisir, Elancourt, Maurepas. Il est conseillé de prendre rendez-vous pour votre dépôt.</p>	<p>Se renseigner sur le site service public</p> <p>www.service-public.fr</p>	<p>86 € en timbres fiscaux</p>
Carte d'électeur	<p>Mairie du domicile et service en ligne : www.service-public.fr</p>	<p>À l'inscription sur la liste électorale : •carte d'identité, justificatif de domicile de plus de 6 mois ou propriétaire foncier 3 ans de suite et formulaire Cerfa</p>	<p>Gratuit</p>
Extrait ou copie d'acte de naissance	<p>Mairie du lieu de naissance</p>	<p>Demande écrite avec justificatif d'état civil (ex. C.N.I.) + enveloppe timbrée. Demande possible par internet</p>	<p>Gratuit</p>
Extrait ou copie d'acte de mariage	<p>Mairie du lieu de mariage</p>	<p>Demande écrite précisant les noms prénoms et date du mariage et CNI</p>	<p>Gratuit</p>
Duplicata du livret de famille	<p>Mairie du domicile</p>	<p>Demande à remplir en mairie justificatif de domicile et pièce d'identité; extrait d'acte</p>	<p>Gratuit</p>
Extrait ou copie d'acte de décès	<p>Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt</p>	<p>Demande écrite précisant le nom, prénom, date et lieu du décès et enveloppe timbrée</p>	<p>Gratuit</p>
Déclaration de perte ou de vol	<p>Mairie du domicile</p>	<p>Documents concernés : carte nationale d'identité passeport permis de conduire</p>	<p>Gratuit</p>
Casier judiciaire	<p>Consulter : www.cjn.justice.gouv.f</p>	<p>Demande écrite extrait d'acte de naissance</p>	<p>Gratuit</p>
Occupation du domaine public	<p>Mairie de Bazoches 15 jours avant la date prévue (déménagement, bennes...)</p>	<p>Demande écrite</p>	<p>Tarif selon délibération du conseil municipal</p>
Permis de construire et déclaration préalable de travaux	<p>Demander les formulaires et déposer les dossiers complets en mairie ou sur www.service-public.fr</p>	<p>Dossier complet au minimum en cinq exemplaires</p>	<p>Gratuit</p>
Téléphone renseignements administratifs 3939	<p>Lundi et jeudi : 8h30 à 18h15 Vendredi : 13h à 17h</p>	<p>Mardi et mercredi : 8h30 à 13h</p>	<p>Gratuit ou www.service-public.fr</p>